

Gouvernement du Québec

Décret 608-2003, 28 mai 2003

CONCERNANT la nomination de M^e Danièle Montminy comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Danièle Montminy, adjointe au sous-ministre associé aux affaires juridiques et législatives au ministère de la Justice, soit nommée sous-ministre associée à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 119 340 \$, à compter du 2 juin 2003 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à M^e Danièle Montminy, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40683

Gouvernement du Québec

Décret 609-2003, 28 mai 2003

CONCERNANT madame Annette Plante

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Annette Plante, sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, soit mutée à titre d'administratrice d'État II au Secrétariat du Conseil du trésor, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 2 juin 2003 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à madame Annette Plante et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 1 et arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40684

Gouvernement du Québec

Décret 610-2003, 28 mai 2003

CONCERNANT la nomination de M^e Georges Lalande comme sous-ministre associé au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Georges Lalande, cadre 1 au ministère du Conseil exécutif, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Justice, administrateur d'État II, au salaire annuel de 147 385 \$, à compter du 2 juin 2003 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, s'applique à M^e Georges Lalande et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux sous-ministres associés du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40685